



SOMMAIRE

EDITO LA CCHVS À VOS CÔTÉS !
CHARTE DES AÎNÉS CHARTE TERRITORIALE DES SOLIDARITÉS AVEC LES AÎNÉS
FINANCES-FISCALITÉ
PAS D'AUGMENTATION DES TAXES COMMUNAUTAIRES DEPUIS 2016
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LE DÉVELOPPEMENT
ECONOMIQUE: AU CŒUR DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE P. 6
FISAC
UN FONDS D'INTERVENTION POUR SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE
ORDURES MÉNAGÈRES
LES MOYENS DE PAIEMENT P. 9
HABITAT
O.P.A.H. DES HAUTS DU VAL DE SAÔNE: DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT!
ZOOM SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET L'ADERA P. 11
DÉVELOPPEMENT NUMERIQUE
VERS UNE COUVERTURE COMPLÈTE DU TERRITOIREP. 11
CULTURE
CULTURE POUR TOUS DANS LES HAUTS DU VAL DE SAÔNE! P. 12
MÉDIATHÈQUEP. 13
PÉRISCOLAIRE
LES ENFANTS AU CŒUR DE L'ACTIONP. 14
RAM
UN RAM SUR LE TERRITOIRE : UN LIEU D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE ET DE MÉDIATION !
UTILE
CONTACTER LES SERVICES DES CENTRES DE LOISIRS DE LA CCHVS
MSAP AU SERVICE DU CITOVEN P. 16

EDITO

LA CCHVS À VOS CÔTÉS!

conomie, Habitat, Culture. Solidarité... la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône s'investit toujours plus à vos côtés pour rendre son territoire attractif et vous proposer des services adaptés et efficaces.



Romain MOLLIARD

Président de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône

Maire de Combeaufontaine

Comme vous pourrez le voir dans ce numéro, la CCHVS a pris à bras le corps le développement économique. Aides à l'immobilier, aides à la création et à la reprise d'entreprise, chaque année la Communauté soutient financièrement et accompagne les porteurs de projets sur le territoire qui génèrent de la création d'activités et d'emplois.

C'est d'ailleurs en lien avec les organismes spécialisés pour l'emploi que nous proposons des rencontres individualisées ou collectives pour que chaque personne à la recherche d'un travail puisse être accompagnée et conseillée dans ses recherches.

L'Habitat n'est pas en reste, puisque la CCHVS a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire afin que chacun puisse améliorer la qualité de son logement. Des aides sont mobilisables pour de nombreux travaux. N'hésitez pas à vous renseigner.

Enfin, parce que la CCHVS agit au quotidien, vous trouverez au fil de ce numéro tout ce qui fait l'actualité de la Communauté mais aussi ses compétences au service de tous. La Communauté et ses élus s'investissent chaque jour pour préparer votre avenir.



CCHVS

Accueil: 03 84 77 19 90

Horaires d'ouverture

au public :

Mardi:

Lundi: 9h - 12h

14h - 17h

9h - 12h

Mercredi: 9h - 12h

Jeudi : 9h - 12h

14h - 17h

SPANC:

cchvs@cchvs.fr - objet : SPANC

ORDURES MÉNAGÈRES:

cchvs@cchvs.fr

objet : ordures ménagères

PÉRISCOLAIRE:

reclamationsperiscolaires@cchvs.fr

TOUT AUTRE OBJET:

cchvs@cchvs.fr

CHARTE DES AÎNÉS

CHARTE TERRITORIALE DES SOLIDARITÉS AVEC LES AÎNÉS

C'est un projet territorial qui a pour but de faire émerger des actions touchant la vie des personnes âgées dans les territoires ruraux. Elle réunit la CCHVS, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'Association Santé Education Prévention sur les Territoire (ASEPT FC/B), le Pays Vesoul-Val de Saône, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Crédit Agricole.

5 CHAMPS D'ACTIONS

- Le soutien au lien social et aux solidarités de proximité;
- La valorisation des engagements et de l'expérience des aînés;
- La promotion du « bien vivre avec son âge » et de la prévention;
- Le développement ou le maintien d'une offre de services ou de formules d'hébergement de proximité;
- L'amélioration de l'accès aux services de santé pour tous.

Ce projet a pour objectif de mener des actions en faveur des 60 ans et plus, dont voici quelques exemples :

- La réalisation de l'étude de besoins pour la construction d'une MARPA à Corre.
- ➤ L'organisation d'ateliers de prévention (Ateliers Bons Jours) sur l'ensemble du territoire (autour des thèmes de la mémoire de l'équilibre, du bien être général, etc.). En parallèle, un atelier « conduite sénior, restez

- mobiles » pour continuer à conduire en toute sécurité sera organisé à l'automne.
- La tenue d'un atelier de soutien aux aidants le « Parcours Santé des Aidants » organisé par la MSA.



Atelier Parcours Santé des Aidants, animé par les travailleurs sociaux de la MSA Franche-Comté.

Vous souhaitez plus de renseignements, participer à des actions ou soumettre une idée ou un projet ?

Votre contact : Timothée Ducarroz (ASEPT FC/B) 06.72.32.46.76

ACTION EN COURS...

La médiathèque intercommunale propose un service de portage de livres à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

Pour l'instant le service est en fonction dans les communes de Jussey, Aboncourt-Gésincourt, Combeaufontaine, La Roche-Morey, Montigny-lès-Cherlieu et Villars-le-Pautel.

Nous cherchons des volontaires, quelques heures par mois, pour couvrir les autres communes du territoire.

Rendez-vous à la CCHVS le SAMEDI 5 OCTOBRE 2019 à partir de 13h30

TOUS ENSEMBLE EN ROSE POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN!



FINANCES-FISCALITÉ

PAS D'AUGMENTATION DES TAXES COMMUNAUTAIRES DEPUIS 2016

Le conseil communautaire, réuni le 4 avril dernier, a renouvelé son engagement de ne pas augmenter les impôts, et ce depuis 3 ans. Une gestion rigoureuse a permis de déployer des crédits sur des actions nouvelles et de conforter les budgets dédiés aux services à la population.

La capacité de désendettement de la CCHVS est passée de 9.6 ans (en 2015) à 3.6 ans (en 2018). L'endettement par habitant poursuit son recul, sans souscription de nouvel emprunt à l'heure actuelle.

Depuis 2016, la Communauté de Communes finance de nombreuses compétences sans recours à des augmentations d'impôts. Elle a notamment mis l'accent sur la compétence développement économique (voir page 6). Cette dernière se révèle être un véritable enjeu sur notre territoire, tant en matière de maintien du tissu artisanal, commercial et industriel, qu'en matière de développement et d'accueil.

La CCHVS a également mis l'accent sur le

développement touristique et apporte 80 000 € de subventions pour assurer le fonctionnement de Jussey Tourisme.

Outre ce volet, la Communauté de Communes dispose depuis un peu plus d'un an d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire (voir page 10). Afin que les propriétaires occupants, mais aussi bailleurs, puissent bénéficier d'aides de la part de l'État (ANAH) et du Conseil Départemental notamment, la CCHVS affecte 60 000 € chaque année, et ce, pendant 4 ans. Cette action qui doit favoriser des rénovations de l'habitat renforce également les commandes faites auprès des artisans.



La CCHVS poursuit ses actions en faveur de la culture, avec un budget de plus de 60 000 € chaque année, de l'aménagement numérique (90 000 € chaque année), de la voirie (150 000 € de reste à charge chaque année), de l'accueil périscolaire (près de 400 000 € de reste à charge).

La Communauté de Communes gère également les équipements sportifs et culturels que sont le gymnase de Jussey, la salle des Belles Fontaines à Combeaufontaine, la salle de convivialité à Gevigney-et-Mercey et la piscine de Blondefontaine (le reste à charge annuel est d'environ 20 000 € pour cette dernière).

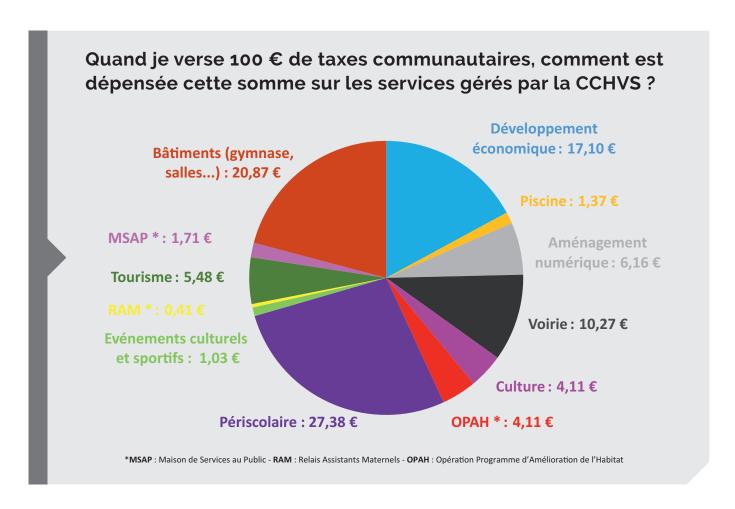


Afin de poursuivre son action en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des familles et des assistants maternels, la CCHVS a créé un Relais Assistants Maternels (RAM) dont le coût restant à charge est de 6 000 € (ce service bénéficiant des aides de la CAF de la Haute-Saône).



La CCHVS s'engage aussi dans les événements culturels et sportifs en apportant des subventions ponctuelles (15 000 € en moyenne par an), des prêts de matériel ou de l'aide humaine.

Enfin, les défis de demain sont à l'ordre du jour aujourd'hui. La Communauté de Communes travaille également sur l'avenir en matière de démographie médicale. La CCHVS gère aujourd'hui la Maison de Santé à Vitreysur-Mance, et accompagne les démarches communales sur la création de nouveaux outils.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : AU CŒUR DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Depuis 2014, le développement économique est au cœur de la volonté politique de la CCHVS. Depuis 2017, la Loi a ciblé les Communautés de Communes et les Régions comme interlocuteurs privilégiés des acteurs du développement économique des territoires.

Le conseil communautaire a souhaité rapidement que ces dispositions soient adoptées. La CCHVS a donc été l'une des premières Communautés de Communes de la Région Bourgogne Franche-Comté à contractualiser avec cette dernière pour accompagner l'immobilier d'entreprises.

En 2018, deux entreprises du territoire ont été aidées par la Région et

la CCHVS pour leur projet immobilier. L'un des projets a également pu bénéficier du soutien du Département.

Pour que l'action publique puisse également soutenir les artisans et commerçants du territoire, la CCHVS a choisi de répondre à un appel à projets national permettant l'octroi

d'une enveloppe de plus de 150 000 € de fonds nationaux, appelés fonds FISAC.

Cette volonté s'étant présentée dans les bons délais, la Communauté de Communes sera l'une des dernières de France à pouvoir mener ce type

d'opérations.

Ces fonds, qui seront bonifiés par des crédits réservés de la Communauté de Communes, permettront à certaines entreprises (artisans et commerçants) de bénéficier de subventions pour la réalisation d'investissements. (voir article ciaprès).

Outre ces actions individuelles, la Communauté de Communes a souhaité acter des partenariats

forts avec les chambres consulaires: Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et Chambre des Métiers et le l'Artisanat (CMA). Ces partenariats ont vocation à apporter des services au plus près des porteurs de projets et des entreprises, mais aussi de proposer une expertise poussée sur le territoire. Une des premières actions a été d'organiser conjointement entre la



avaux agrandissement SAHGEV - Gevignev-et-Mercev

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN QU



2018 :

- 1 vingtaine de contacts et de projets soutenus ;
- ▶ 193 019 .85 € de crédits fléchés pour le développement économique en 2018 (dont 58 488.05 € versés au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise, dont 13 700 € de prêt bonifié par Haute-Saône Initiative, 51 731.80 € d'achats de terrain à destination économique).

CCI et la CCHVS un speed meeting le lundi 3 juin à Gevigney-et-Mercey. Cette action a permis à nombre d'acteurs de se rencontrer et de tisser des partenariats sur le territoire communautaire.

Dans les mois à venir, des actions sur le terrain auront lieu afin d'avoir une meilleure connaissance de notre tissu économique, et ce, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Depuis fin 2017, les contacts avec les entreprises sont de plus en plus nombreux, on peut sentir une certaine reprise économique sur le territoire. En effet, si on s'en réfère au dispositif « Prêt d'honneur », plus de 7 projets ont été accompagnés en une année, ce qui est au-delà de toutes les statistiques annuelles sur le territoire.

PERMANENCES CHAMBRES CONSULAIRES

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec vos interlocuteurs à Jussey!

 \mathbf{CCI} : le $2^{\grave{\mathsf{e}}\mathsf{me}}$ mardi de chaque mois de 10h à 12h

(de préférence sur rendez-vous). Contact : tzouabi@haute-saone.cci.fr

CMA: les 1er et 3e mardi de chaque mois

de 10h à 12h.

Contact: e.choquet@artisanat-comtois.fr

PRIMO ACCUEIL:

Pour tout projet de création d'entreprises, de reprise ou encore d'investissement.

Contact: magali.rouget@cchvs.fr

UELQUES CHIFFRES

2019:

- > 206 695 € fléchés sur l'opération FISAC ;
- ▶ 12 500 € de partenariats avec les chambres consulaires : CCI et CMA ;
- → 4 800 € en faveur des dispositifs d'insertion des jeunes (via l'adhésion à la Mission Locale);
- ▶ 63 000 € de crédits destinés à l'aide à l'immobilier.

Entreprendre en HAUTE-SAONE



Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise en Haute-Saône ? Bienvenue sur le nouveau portail de mise en relation avec les structures d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise en Haute-Saône!

Cette plateforme est réservée aux candidats à la création ou reprise d'entreprise qui veulent être accompagnés dans leur projet.

Vous voulez savoir comment créer votre entreprise, connaître les formalités administratives, définir votre futur statut juridique, comment financer votre projet et le rendre viable ?

Remplissez alors le formulaire accessible sur le portail et vous serez contacté sous 48h par une structure d'accompagnement spécialisée dans la création / reprise d'entreprise dans votre secteur d'activité.

> entreprendre-en-haute-saone.fr

FISAC

UN FONDS D'INTERVENTION POUR SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE

Investir Modernisation Adapter Production Développement Diagnostic

Rentabilité Subventions

Afin de soutenir la dynamique commerciale et artisanale et de renforcer l'attractivité générale du territoire, la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône s'est engagée dans la mise en place d'une Opération Collective en Milieu Rural (OCMR).



D'une durée de 2 ans, cette opération permet la mobilisation subventions afin les professionnels à maintenir, développer ou créer leur activité économique. Sous conditions, des aides financières de l'Etat (FISAC), de la Communauté de Communes ainsi que des chambres consulaires sont en effet mises en place. Cumulées, ces dernières

permettent, en moyenne, de subventionner environ 40 % du montant des investissements éligibles.

Vous êtes chef d'entreprise et vous souhaitez investir ou créer une nouvelle activité économique ? N'attendez plus et profitez dès à présent de l'opération pour mener à bien votre projet. Pour connaitre l'ensemble des modalités et conditions d'éligibilité (travaux et entreprises éligibles, montant des travaux

subventionnables...), nous vous invitons contacter sans plus tarder les services de SOLIHA HAUTE-SAÔNE.

Mandaté par la Communauté de Communes, SOLIHA HAUTE-SAÔNE est en charge de l'animation du dispositif. Dans ce cadre, des conseillers sont à votre disposition afin de vous apporter l'ensemble des renseignements et de vous accompagner, le cas échéant, dans le montage de votre dossier de demande de subventions.

Ne pas avoir commencé les travaux ou investissements avant la constitution du dossier de demande de subvention.

EXEMPLE DE RÉALISATION:

Nature de l'activité : commerce alimentaire

Investissements réalisés :

- · Equipement frigorifique;
- · Aménagement intérieur.

Montant TTC: 34 450 €

Montant subventionnable: 30 000 € Montant de la subvention : 12 000 €

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

- SOLIHA HAUTE-SAÔNE 2 place du Moulin des Prés 70 000 VESOUL
- > 03 84 75 38 56
- > contact : L. GOGUET
- l.goguet@soliha.fr



ORDURES MÉNAGÈRES

LES MOYENS DE PAIEMENT



TIPI : LE MOYEN DE PAIEMENT EN LIGNE



Vous souhaitez régler rapidement votre facture depuis votre domicile sans vous déplacer, optez pour le TIPI!

Cliquez sur www.tipi.budget.gouv.fr et vous n'avez plus qu'à saisir les données indiquées au bas de votre facture pour payer en ligne.

UTILISATION DU TIP

Le paiement par TIP SEPA est un moyen de paiement simple. Il accompagne votre facture et vous permet de la régler ponctuellement à distance sans avoir besoin d'émettre un chèque.

Le Trésor Public doit avoir vos coordonnées bancaires (RIB). Si c'est la première fois que vous

utilisez ce mode de paiement en faveur du Trésor Public ou si vous avez changé de domiciliation bancaire, vous devez donc remplir le formulaire accompagné de votre RIB. Pour les fois suivantes, le TIP SEPA que vous recevrez sera déjà complété de vos coordonnées bancaires. Pour chaque opération, votre signature est nécessaire, vous devez le retourner à votre créancier.



LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

La Communauté de Communes vous propose la mise en place du prélèvement automatique trimestriel qui vous permet de ne plus retourner par la Poste votre mode de règlement ni de vous déplacer au Trésor Public.

Comment faire:

Téléchargez un formulaire en ligne que vous retournerez complété à la Communauté de Communes accompagné d'un RIB.

Chaque trimestre, le montant de votre facture (que vous recevrez toujours) sera prélevé automatiquement sur votre compte en banque sans avoir à renvoyer quelque document que ce soit.

HABITAT

O.P.A.H. DES HAUTS DU VAL DE SAÔNE : DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT !

Vous êtes propriétaire d'un logement et ce dernier nécessite des travaux d'amélioration ? Alors n'attendez plus et profitez dès à présent de subventions pour mener à bien votre projet.

Depuis le 11 mai 2018, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est mise en place sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône.

Dans ce cadre, des subventions de l'État (ANAH), du Conseil Départemental ainsi que de la Communauté de Communes sont mobilisables pour permettre aux propriétaires occupants et bailleurs de réaliser des travaux :

- D'amélioration de la performance énergétique (remplacement du système de chauffage, isolation, menuiseries, VMC...);
- De maintien à domicile (adaptation des sanitaires, installation d'un monte escalier, de rampes d'accès...);

- De rénovation complète d'habitat dégradé et/ou vacant :
- D'amélioration et/ou de remise sur le marché de logements locatifs;
- > De ravalement et d'entretien des façades.

Afin de connaitre les conditions d'éligibilité et ainsi savoir si votre projet est recevable, nous vous invitons dès à présent à **prendre contact auprès de SOLIHA Haute-Saône**.

Mandaté par la Communauté de Communes, SOLIHA Haute-Saône met à disposition des conseillers habitat afin de répondre à vos questions et étudier avec vous les différentes solutions pour vous permettre de mener à bien votre projet.

© pixabay.com - Peggy und Marco Lachmann-Anke	<u> </u>	Montant des travaux	Montant des subventions	ANAH	Conseil départemental	CCHVS	Caisses de retraite	Taux de subvention
	Remplacement chaudière	10 657 €	8 071 €	7 071 €	500 €	500 €		76 %
	Accessibilité / maintien à domicile	9 741 €	8 835 €	4 428 €	907 €	500 €	3 000 €	91 %

NB: Les taux et montants de subventions présentés ci-dessus tiennent compte du niveau de ressources des bénéficiaires.



- > SOLIHA HAUTE-SAÔNE
- > 2 Place du Moulin des Prés
- > 70 000 VESOUL
- > 03 84 75 38 56
- contact.hautesaone@soliha.fr









HABITAT

ZOOM SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET L'ADERA adèra





Dans le cadre de son OPAH et du programme régional Effilogis (rénovation avec objectif d'un Bâtiment Basse Consommation), la Communauté de Communes s'est également engagée dans la prise en charge du coût d'un audit énergétique, en complément de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

C'est auprès de l'ADERA (Association pour le Développement des Energies Renouvelables et Alternatives), basée sur la commune de Gourgeon, que vous pourrez obtenir des informations relatives à cet audit et des conseils dans le domaine de la rénovation énergétique. en lien avec les services proposés par SOLIHA Haute-Saône.

L'audit énergétique est gratuit. Il est réalisé par un thermicien, et vous permettra de déterminer en amont de votre projet :

- > Les travaux pour réaliser une rénovation performante de votre logement ;
- Les gains énergétiques obtenus ;
- Le coût prévisionnel des travaux.

Le financement de l'audit énergétique n'est pas soumis à conditions de revenus.

Suite à cet audit, votre conseiller INFO-> ÉNERGIE pourra réaliser une simulation financière de votre projet, avec l'ensemble des subventions possibles.

Vous pouvez contacter votre Espace INFO-> ÉNERGIE aux coordonnées suivantes :

03 84 92 15 29 infoenergie@adera.asso.fr

et ainsi:

- > Envisager la pertinence de cet audit dans le cadre de votre projet;
- > Demander cet audit ;
- > Plus globalement, vous renseigner en amont de votre projet sur les travaux de rénovation énergétique pertinents, le choix professionnels, les aides financières...

DÉVELOPPEMENT NUMERIQUE

VERS UNE COUVERTURE COMPLÈTE DU TERRITOIRE



Depuis 2014, la CCHVS s'est engagée aux cotés du Conseil Départemental et des autres Communautés de Communes de la Haute-Saône pour que le plus grand nombre d'habitants puisse bénéficier d'une couverture numérique de Haut et Très Haut débit. A ce jour, la quasi-totalité du territoire des Hauts du Val de Saône a pu accéder à ce service. Il reste cependant des zones qui ne peuvent techniquement pas être couvertes : des solutions sont proposées et d'autres sont à l'étude. L'objectif étant à terme que chacun des habitants des Hauts du Val de Saône puisse, à l'heure de la dématérialisation, accéder à une connexion internet suffisante.

Au terme de son engagement de 10 ans, la CCHVS aura investi près de 900 000 € pour **améliorer** les moyens de communication nécessaires aux particuliers, aux entreprises, aux agriculteurs et aux différentes administrations.

L'engagement se poursuit aussi pour que la couverture en téléphonie mobile soit pour chacun possible.

Une vaste étude est en cours avec des relevés précis en matière de couverture des différents opérateurs en téléphonie. Cette étude se traduira par la mise en place d'antennes permettant une plus large couverture, afin d'inciter les opérateurs à investir sur notre territoire.

CULTURE

CULTURE POUR TOUS DANS LES HAUTS DU VAL DE SAÔNE!



Tout au long de l'année, l'équipe de la Médiathèque propose différents projets et animations à destination de tous les publics, au travers de différents partenariats, et grâce au soutien de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, de Culture 70 et des ressources mises à disposition par la Médiathèque Départementale de prêt.



ÇA S'EST PASSÉ EN 2019!

- En partenariat avec Echo system : Textes littéraires mis en musique par deux classes de 4° du collège Pasteur de Jussey sur le thème « Dire l'amour » ;
- ➤ En partenariat avec le cabinet Fabienne Aumont : Formation « Fruits du désherbage » 1
- En partenariat avec l'Université ouverte Bourgogne Franche-Comté: Des conférences variées ont été proposées (« La musique pendant la 1^{ère} guerre mondiale », « Louis Pergaud » et « Les paysans comtois au temps de la poule au pot »);

- > En partenariat avec la Compagnie « Les Timbres » : Immersion dans la vie et l'œuvre de Bach en compagnie de Julien Wolfs, le public a découvert le clavecin.
- > En partenariat avec Culture 70 : Le Festival itinérant de Muchmuche Company s'est déplacé dans cinq villages du territoire pour faire découvrir un spectacle poétique et d'équilibre sur le thème de la culture aux portes des habitants. La Compagnie s'est également déplacée dans les écoles.
- > En partenariat avec le Comité des Fêtes de Jussey « La Marianne en fête » : à l'occasion des 170 ans de la Marianne, Lucien Billy a présenté avec passion l'histoire de la Marianne lors d'une conférence interactive et truffée de photos des Mariannes qui se trouvent sur toute la Haute-Saône. 4

PROCHAINEMENT À LA MÉDIATHÈQUE

- Le mois du documentaire : rendez-vous le 14 novembre 2019 à 19h30 pour la projection « Le silence des oiseaux », suivie d'un échange avec un représentant de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO);
- ➤ En janvier 2020, fête de la Nuit de la lecture lors d'animations nocturnes;
- ➤ Le printemps des poètes s'installera également sur le territoire avec différentes interventions proposées par François Seine;
- De nombreuses expositions : exposition d'œuvres contemporaines autour du voyage prêtée par le FRAC (d'octobre à décembre 2019), expositions prêtées par la Médiathèque Départementale...

PROFITEZ-EN! C'EST GRATUIT!



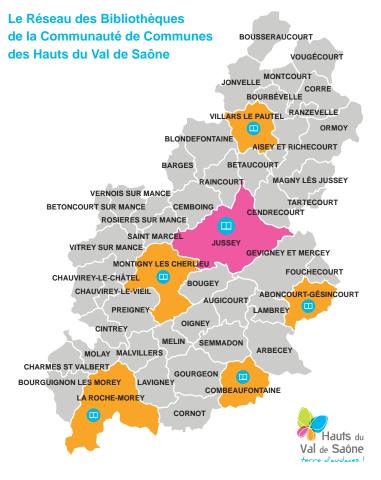
CULTURE

MÉDIATHÈQUE

Le réseau des bibliothèques de la CCHVS est composé d'une médiathèque tête de réseau et de cinq bibliothèques, et propose à la population un accès de proximité à la culture et aux loisirs.

Cet accès est gratuit que ce soit pour le prêt, les animations et les services proposés. Ce réseau permet un renouvellement permanent des collections grâce aux échanges inter bibliothèques et avec la Médiathèque départementale de Haute-Saône.

Votre carte d'adhérent est valable sur tout le réseau et vous pouvez rendre les livres empruntés indifféremment dans l'une ou l'autre des bibliothèques ou à la médiathèque.



MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE:

Maison des services - 70500 Jussey

Horaires d'ouverture : Mardi de 10h à 12h et de 14h à 18h • Mercredi/Jeudi/Vendredi de 14h à 18h • Samedi de 9h à 13h

BIBLIOTHÈQUE DE MONTIGNY LÈS-CHERLIEU

7 rue Notre Dame - 70500 Montigny-lès-Cherlieu Horaires d'ouverture : Vendredi de 14h à 17h Le 1^{er} vendredi du mois de 17h à 18h

BIBLIOTHÈQUE D'ABONCOURT-GÉSINCOURT

Dans l'école – 27 grande rue - 70500 Aboncourt-Gésincourt Horaires d'ouverture : Mercredi de 14h à 16h

BIBLIOTHÈQUE DE LA ROCHE MOREY

Dans l'école - Rue des grands prés - 70120 La Roche Morey Horaires d'ouverture : Lundi de 16h45 à 17h30

BIBLIOTHÈQUE DE COMBEAUFONTAINE

32 grande rue - 70120 Combeaufontaine

Horaires d'ouverture : Mercredi de 17h à 19h • Samedi de

10h à 12h

BIBLIOTHÈQUE DE VILLARS-LE-PAUTEL

Dans la mairie – 1 rue de l'Eglise - 70500 Villars-le-Pautel Horaires d'ouverture : Vendredi de 16h à 18h

LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE, C'EST AUSSI :

- > Un fonds de 10 000 livres, 1 000 DVDs, 750 CDs toujours changeant;
- > Des tablettes avec des applications ludiques et pédagogiques ;
- > Des liseuses avec des sélections de livres régulières ;
- > De nombreuses tables thématiques proposées tout au long de l'année ;
- > De nombreuses ressources numériques :



UN SERVICE PROPOSÉ PAR UNIVERS CINÉ ET ATTENDE







- > Notre catalogue est accessible à cette adresse : cchvs.opac3d.fr
- > Toutes les actualités du réseau sont visibles sur le site : www.cchvs.fr
- > Si la médiathèque est fermée lors d'un retour de livres, vous pouvez mettre vos documents dans la « Boîte de retour » à gauche de l'entrée du bâtiment dans un renfoncement.

PÉRISCOLAIRE

LES ENFANTS AU CŒUR DE L'ACTION

Enfants, animateurs et agents se sont mobilisés le vendredi 3 mai pour présenter aux parents un spectacle époustouflant!



L'action pour laquelle tous les sites périscolaires et extrascolaires de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône s'étaient mobilisés consistait à travailler sur la « RECUP » et à valoriser des objets qui étaient destinés à la poubelle!

UN PROBLÈME SUR VOTRE FACTURE, UNE QUESTION, UNE ERREUR ? Adressez un mail avec vos références à l'adresse reclamationsperiscolaires@cchvs.fr les services de la CCHVS vous répondront dans les meilleurs délais. Le concept : créer des tenues et leurs accessoires à partir de ces objets pour proposer un défilé le vendredi 3 mai 2019.

C'est près de 50 tenues qui ont été présentées par les enfants du territoire ce vendredi soir! C'est avec la participation de parents bénévoles qui ont coiffé et maquillé les enfants et l'approche passionnée des animateurs des centres de loisirs que près de 150 personnes ont pu admirer ces tops modèles d'un soir.

Près de 4 mois de travail ont été nécessaires pour arriver à ce résultat, et si certains étaient dubitatifs au début, tous ont été bluffés!

Cette première édition ne sera pas la dernière.

Si vos enfants souhaitent participer au prochain défilé, nous vous invitons à vous rapprocher de vos centres de loisirs.



Nous vous rappelons qu'il convient d'inscrire vos enfants aux services dans les délais indiqués dans le règlement intérieur du service. Dans le cas où ces derniers ne seraient pas respectés, nous risquons d'être dans l'incapacité d'accueillir vos enfants. Par ailleurs, si vous n'avez pas prévenu les services périscolaires de l'absence de votre enfant dans les délais impartis, l'absence sera

facturée.

RAM

UN RAM SUR LE TERRITOIRE: UN LIEU D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE **ET DE MÉDIATION!**

Le Relais Assitants Maternels (RAM) est un service gratuit et de libre accès qui a pour

objectif d'améliorer les conditions et la qualité de l'accueil des jeunes enfants chez les assistants maternels agréés contribuer à l'amélioration qualitative de l'accueil individuel.

Le relais s'adresse aux professionnels de la petite enfance (assistants maternels, garde d'enfant à domicile), aux familles et aux candidats à l'agrément. · De recevoir les candidats à l'agrément et leur présenter le cadre d'exercice de cette profession;

> • De favoriser les échanges entre les enfants, les parents et les assistants maternels:

> > · Participer à la fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant.



· D'organiser l'information des parents et des assistants maternels ; L'animatrice RAM vous accueille : Caroline LAMBOLEY Tél.: 06 85 18 64 87

Mail: ramcchvs@fede70.admr.org

UTILE

CONTACTER LES SERVICES DES CENTRES DE LOISIRS DE LA CCHVS





Centre de loisirs Corre

- Tel : 03.84.68.41.64
- Mail : perisco.corre@gmail.com
- Responsable : Nicolas Martineau Fisseau



Centre de loisirs Combeaufontaine

- Tel: 03.84.92.17.33Mail: perisco.combeaufontaine@gmail.comResponsable: Delphine Valcher



Centre de loisirs La roche Morey

- Mail : perisco.larochemorey@gmail.com
 Responsable : Delphine Valcher



Centre de loisirs Jussey

- Tel: 03.84.76.44.47

 Mail: sebastien.bonnet@gmail.com
 Responsable: Sébastien Bonnet



Centre de loisirs Vitrey-sur-Mance

- Tel: 03.84.76.44.47
 Mail: sebastien.bonnet@gmail.com
 Responsable: Sébastien Bonnet



Centre de loisirs Aboncourt-Gésincourt

- Tel: 03.84.68.70.46
- Mail : c.mouillet.periscolaire@gmail.com
- Responsable : Caroline Mouillet



POUR LES DÉMARCHES CONCERNANT LE PERMIS :

Il vous faudra créer un compte ANTS.

Pour cela, vous devez disposer d'une adresse mail.

POUR LES DÉMARCHES CONCERNANT LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION (EX CARTES GRISES):

Il vous faudra un compte France Connect.

Pour cela, vous devez disposer d'un de ces espaces personnels :













La Msap vous accompagne dans ces démarches, n'hésitez pas à nous contacter!

MAISON DE SERVICE AU PUBLIC DES HAUTS DU VAL DE SAÔNE



Marilyn FURTIN

marilyn.furtin@cchvs.fr

Tél. 03 84 77 73 77

Prés Jean Roche 70500 JUSSEY

Les horaires :

- · Lundi 9h-12h
- Mardi 9h-12h et 13h-17h30
- Jeudi 9h-12h et 13h-17h30
- · Vendredi 9h-12h et 13h-16h
- > DE PRÉFÉRENCE SUR RDV

LES PERMANENCES **EN BORNE VISIO**

• POLE EMPLOI: (SUR CONVOCATION)

lundi et jeudi de 8h30 à 12h

- · CAF: mardi de 14h à 16h
- · CPAM: vendredi de 14h à 16h
- · MSA: (SUR RDV) 2^{ème} lundi de chaque mois
- · CIDFF: (SUR RDV) mardi de 9h30 à 12h jeudi de 14h à 17h



Tous les lundi et vendredi sur RDV



Tous les lundi et ieudi sur RDV



2^{ème} mardi du mois de 10h à 12h



1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 10h à 12h



2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h

> POUR QUE MON **DÉPLACEMENT SOIT EFFICACE**

POUR LA CAF

- · Mon n° d'allocataire (sur courrier CAF) :
- · Mon code confidentiel à 8 chiffres :
- · Adresse mail:

POUR L'ASSURANCE MALADIE

- · Mon n° de sécurité sociale (carte vitale) :
- · Mon code confidentiel : • RIB :
- · Adresse mail:

POUR FRANCE CONNECT

Compte impôts

- · Numéro fiscal (sur avis d'imposition la plus récente) :
- · Revenu fiscal de référence (sur avis d'imposition la plus récente) :
- · N°Télédéclarant ou d'accès en ligne (sur la dernière déclaration d'impôts) :

Compte Ameli

- · N°Sécurité sociale (carte vitale) :
- Code confidentiel:

Compte MSA

- · N°Sécurité sociale (carte vitale) :
- · Code confidentiel :

Identifiant numérique laposte

· Créer un compte sur www.idn.laposte.fr

POUR ANTS

- · Adresse mail:
- Identifiant : Mot de passe :

POUR LA MSA

- · Mon n° de sécurité sociale (carte vitale) :
- · Mon code confidentiel:
- · Adresse mail:

POUR POLE EMPLOI

- Mon numéro d'identifiant :
- Mon mot de passe :
- · Un CV papier ou sur clé USB si possible
- · Adresse mail:

